

CQP Démonteur Automobile

RNCP34347 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23637
Code(s) ROME	H3301, K2304
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'enregistrement	16/12/2019
Date d'échéance	16/12/2022

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CFA CFMDA	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP " Démonteur Automobile" a été créé par la Commission paritaire nationale de juin 2000 sous l'appellation " Démonteur Automobile ".

Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée.

Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents

qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

La réglementation en faveur de l'amélioration du recyclage et de la valorisation des pièces et de la matière est le principal facteur d'évolution du secteur du démontage recyclage. Les acteurs de la filière doivent donc être en mesure de répondre aux nouveaux besoins du marché. Ainsi, le titulaire de la certification « Démonteur Automobile spécialiste » est capable de mener les activités d'estimation et de diagnostic des véhicules hors d'usage, de mise en sécurité, de dépollution, de démontage et de tri des pièces et des matières dans le respect des normes environnementales.

La formation et la reconnaissance des compétences des salariés du secteur est donc un levier de développement auquel contribue le CQP « Démonteur Automobile ».

ACTIVITÉS VISÉES

A - Activités techniques :

- Dépollution / stockage et gestion des produits polluants intégrant éventuellement les fluides frigorigènes (soumis à réglementation),
- Diagnostic des organes du véhicule,
- Identification / démontage et marquage des pièces,
- Contrôle visuel / tri / nettoyage et étiquetage des pièces.

B - Activités réalisées en appui d'un responsable hiérarchique :

B.1 - Organisation de l'intervention :

- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'intervention :

- Organisation des parcs d'attente

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Appliquer et respecter la réglementation relative au recyclage automobile ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité

Evaluer l'état des pièces du véhicule hors d'usage avant démontage

Réaliser le diagnostic des éléments constituant un véhicule hors d'usage en vue du démontage

Réaliser la mise en sécurité d'un véhicule hors d'usage

Réaliser les opérations de dépollution d'un véhicule hors d'usage

Utiliser

un vocabulaire adapté à sa pratique professionnelle et repérer les éléments constituant un véhicule automobile

Déposer et démonter les pièces destinées au réemploi

Déposer et démonter les matières destinées au recyclage et/ou à la valorisation

Gérer et organiser le tri des pièces et matières

Nettoyer les pièces de réemploi

Blocs de compétences

RNCP34347BC01 — Diagnostic et estimation physique des véhicules hors d'usage

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer et respecter la réglementation relative au recyclage automobile ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité

Evaluer l'état des pièces du véhicule hors d'usage avant démontage

Réaliser le diagnostic des éléments constituant un véhicule hors d'usage en vue du démontage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle suivie d'un questionnaire d'évaluation

RNCP34347BC02 — Mise en sécurité et dépollution des véhicules hors d'usages et matières

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la mise en sécurité d'un véhicule hors d'usage

Réaliser les opérations de dépollution d'un véhicule hors d'usage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle suivie d'un questionnaire d'évaluation

RNCP34347BC03 — Démontage et organisation du tri des pièces et matières

LISTE DE COMPÉTENCES

Utiliser

un vocabulaire adapté à sa pratique professionnelle et repérer les éléments constituant un véhicule automobile

Déposer et démonter les pièces destinées au réemploi

Déposer et démonter les matières destinées au recyclage et/ou à la valorisation

Gérer et organiser le tri des pièces et matières

Nettoyer les pièces de réemploi

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle suivie d'un questionnaire d'évaluation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur du démontage recyclage (DR) rassemble les centres de véhicules hors d'usage agréés (VHU). Parmi les 1 767 centres VHU agréés par l'Etat en 2017, 809 font partie de la branche des services de l'automobile. 396 centres font du recyclage leur activité principale et emploient 3 375 salariés.

En France, chaque année, entre 1,1 et 1,5 million de véhicules hors d'usage (VHU) sont gérés par les centres «VHU» agréés par l'Etat. Leur métier repose sur deux activités distinctes : le traitement écologique des VHU et la valorisation des pièces et de la matière extraite du processus de déconstruction.

Source ANTS/INSEE sirene2016/IRPAuto 2017

Le décret " pièce de réemploi " entré en vigueur le 1/1/2017 constitue une évolution dont les enjeux (qualité et la traçabilité des pièces par leur référencement informatique) impliquent une restructuration du secteur et de nouvelles compétences (informatique, gestion, commerce). La croissance des réglementations de dépollution, le repli du prix de la ferraille (-57 % sur les 5 dernières années) et les difficultés d'approvisionnement en véhicules conduisent à une dégradation de la rentabilité des entreprises du secteur (41% des centres VHU audités par l'ADEME étaient déficitaires en 2014).

Alors que la taille des entreprises est plus importante que dans le reste de la branche (près de 30 % d'entreprises de +10 salariés, contre 5,4 %), les personnels d'encadrement sont sous représentés, au profit des ouvriers non qualifiés qui représentent 14,8 % des salariés (contre 5,8 % pour l'ensemble de la branche). Cette structuration de l'emploi est favorisée par la robotisation de l'activité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Démonteur automobile

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R. 543-99 du code de l'environnement modifié par arrêté du 28 novembre 2011 art 4. Catégorie V : contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.

Avis relatif aux organismes agréés par le ministres en charge de l'environnement

en application de l'article R. 543-99 du code de l'environnement, publié au Journal officiel le 25 janvier 2014

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 445 €
Familles professionnelles (FAP)	E4X32 — Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage · tension 3/5 (Modérée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 228
Jugés difficiles à recruter	34 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	E4X32 — Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	16/12/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	5	0	67 %	—
2017	5	0	67 %	—
2016	5	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34347/>